

**Au temps de St-Vincent-de-Paul
... et aujourd'hui**

LIMINAIRE

Nous savons avec quelle impatience vous attendez ces fiches. Vous savez que notre Commission se veut à votre service pour permettre une connaissance plus approfondie de St Vincent et de notre vocation missionnaire, selon St Vincent.

Cependant, cette commission voulue par vous a un peu l'impression d'être livrée à elle-même. Ces fiches vincentiennes vous conviennent-elles, vous aident-elles dans votre réflexion communautaire, faut-il les améliorer, répondent-elles au souhait manifesté par la Province d'une « grille de révision de vie vincentienne » ?

Peut-être aurez-vous l'impression que nous nous répétons, mais il se trouve qu'en dehors de trop rares fidèles correspondants, que nous remercions, les réactions, les remontées des partages communautaires sont bien rares... d'où ce nouvel et pressant appel. Ces fiches répondront à notre attente dans la mesure où s'instaurera un dialogue entre vous et nous. C'est pour répondre en partie à cette nécessité qu'une Fille de la Charité (bientôt plusieurs) participe à l'élaboration de ces fiches, en attendant que des laïcs y collaborent, dans un avenir que nous voudrions proche.

En prenant comme thème pour ce n° 6 : les Laïcs, nous continuons la réflexion amorcée dans le cahier 4 : l'Eglise. Cette réflexion s'est poursuivie dans le cahier 5 : le Prêtre, et se continuera dans le cahier n° 7 : la Vie consacrée. Ces différents thèmes : le prêtre, les laïcs, la vie consacrée sont à resituer dans la vision que St Vincent avait de l'Eglise : un peuple, le Peuple de Dieu.

Plusieurs demandes du n° 3 : « Une nouvelle manière de concevoir l'homme » nous sont parvenues. Si vous désirez ce numéro, et si vous n'en avez pas encore fait la demande, avertissez-nous rapidement, pour que sa réimpression ne soit pas indéfiniment retardée.

Pour toute correspondance, comme pour les abonnements ou réabonnements (12 F par an, 5 F les numéros isolés), veuillez vous adresser à :

ANIMATION VINCENNIENNE

**19, rue Pasteur
33110 LE BOUSCAT
C.C.P. Bordeaux 4.463.09 M**

LES LAÏCS

(présentation générale du thème)

Le concile Vatican II dans sa constitution « Lumen Gentium » nous a donné de l'Eglise une vision à laquelle nous n'étions plus guère habitués.

L'Eglise était surtout une hiérarchie, or elle est avant tout un peuple, le peuple de Dieu.

En son sein se répartissent les services et les responsabilités, assumés les uns par les clercs, constituant la hiérarchie, les autres par des laïcs.

Les clercs ont gardé jusqu'à présent la place prépondérante et l'initiative, mais nous allons vers un type d'Eglise où les laïcs joueront un rôle de plus en plus actif : ils sont au cœur même des questions que le monde pose à l'Eglise.

Après le concile de Trente, la tendance générale dans l'Eglise aboutit à un renforcement de l'aspect hiérarchique : ce sont des clercs qui prennent en mains et mènent à bien les réformes nécessaires, ce sont d'autres clercs qui font obstacle, par leur conduite, à l'évolution de l'Eglise.

St Vincent a été tenté de se tailler une place dans cette hiérarchie confortable. Mais il va être détourné de ce projet par des laïcs. Ce sont des laïcs qui dans sa vie lui posent les questions décisives :

Va-t-on laisser le peuple des campagnes croupir dans l'ignorance religieuse ?

Ne faudrait-il pas créer des associations qui prennent en charge les détreffes les plus criantes ?

Plus proches que lui des problèmes à résoudre, ce sont eux qui les lui soumettent. Pour eux, St Vincent va se laisser interroger, bousculer et orienter vers des horizons qu'il n'avait pas prévus.

Son génie organisateur, son talent pour saisir les lignes de force des ensembles, lui permettent de dégager les dimensions sociales et l'aspect collectif des problèmes qui lui sont soumis. Il retourne aux laïcs leurs questions en leur demandant de prendre leurs responsabilités, en les aidant à s'organiser pour y faire face.

L'univers où il a vécu était un monde de violence où, derrière une étiquette de façade, tout se réglait selon des rapports de force, où les petits étaient les perpétuelles victimes, au bas d'une pyramide sociale qui les écrasait de son poids. C'était un type de civilisation fortement masculine dont les excès se donnaient libre cours : guerres extérieures, duels, exterminations de populations, ravages de régions entières. Les femmes plus que les hommes furent sensibles aux tares de ce monde inhumain, et ce sont elles surtout qui les ont soumises à St Vincent.

Ce sont elles, les premières, auxquelles il a proposé une organisation pour canaliser leur générosité, pour mettre en place des remèdes durables aux

maux de son temps. C'est grâce à elles, mères de famille, grandes dames, simples bourgeoises, modestes paysannes, filles ou veuves se consacrent au service des pauvres. C'est par elles qu'il a fait entrevoir à ses contemporains ce que pourrait être un autre type de relations entre les hommes, un monde humain et fraternel, où les humbles ne seraient plus les écrasés de toujours.

Depuis 30 ou 40 ans, on parle beaucoup de laïcs et de laïcat dans l'Eglise surtout depuis le Concile. Après avoir été trop longtemps considérés comme mineurs, les laïcs, qui ont leurs responsabilités dans le monde, prennent aussi leurs responsabilités dans l'Eglise.

Ils sont par leur vie au nœud des problèmes actuels, ce sont eux qui peuvent, au nom du monde, interroger aujourd'hui l'Eglise et particulièrement le prêtre.

Le dialogue entre St Vincent et les laïcs de son temps a été à l'origine d'initiatives qui ont changé la face de l'Eglise.

C'est d'un semblable dialogue et d'une semblable recherche entre laïcs et prêtres que nous attendons les adaptations que requièrent dans l'Eglise les temps nouveaux.

UN TEXTE DE MICHEL CARROUGES SUR LES LAÏCS

Dans son livre « Le laïc, mythe ou réalité ? », Michel Carrouges met en relief le lien entre la rénovation du rôle des laïcs et le renouveau de l'Eglise.

- « Le laïc actuel est dissocié en trois tranches
- un laïc séparé, composé de chrétiens baptisés, mais vivant presque toute leur existence dans des rassemblements hostiles à l'Eglise ;
 - un laïc désagrégé, plus ou moins pratiquant mais passif dans l'Eglise ;
 - un laïc pratiquant et actif, rassemblé dans l'Action catholique ou dans des organisations analogues.

Malgré l'habitude que nous en avons, cette situation est bizarre. Loin d'être le résultat d'une fatalité irrémédiable, elle apparaît plutôt comme le produit, peut-être transitoire, d'une évolution historique.

L'Eglise, ou plus précisément le clergé, a gravement laissé dépérir l'ancien dialogue qui l'unissait avec la vie des masses et la pensée contemporaine. La vie propre du laïc a fait l'objet d'un véritable processus de refoulement dans l'esprit du clergé. C'est ainsi qu'il existe un lien de causalité, d'une part, entre la cléricisation de l'Eglise et la déchristianisation des masses, d'autre part, entre la déchristianisation sociale et la déchristianisation intellectuelle.

Tout se tient dans ce tragique concours de circonstances...

Si grave que soit la question de l'avenir de l'Eglise au XXI^e siècle, jamais la situation n'a été aussi favorable pour la résoudre.

Jamais en effet depuis le début des temps modernes la hiérarchie ecclésiastique n'a manifesté autant de fermeté dans la foi et de largeur d'esprit. Jamais le laïc ne s'est montré aussi disponible pour les grandes tâches religieuses et humaines. Jamais les divers groupes du laïc dissocié ou même du laïc séparatiste n'ont donné tant de signes de trouble et d'incertitude sur leur avenir.

Le plus grand obstacle au développement de l'action du laïc fidèle et à la conversion de vastes couches du laïc séparé, se trouve dans les complexes paternalistes d'un certain clergé qui se prétend d'avant-garde et qui prône la promotion des laïcs en voulant les maintenir en tutelle.

La plus grande tâche d'aujourd'hui, pour l'Eglise, est de rendre au laïc une nouvelle autonomie. Elle apparaîtra comme une révolution elle ne sera cependant qu'un juste retour à la tradition...

Le problème de la promotion du laïcat, c'est avant tout le problème de la promotion des travailleurs salariés dans l'Eglise qui est d'ailleurs indissociable de leur promotion dans la société...

Pour que la vie de l'Eglise pénètre profondément la vie du peuple, il faut que la vie du peuple pénètre profondément la vie de l'Eglise.»

(p. 149-150 et 220-222.)

St-Vincent et "les Laïcs"

Ce sont des laïcs du XVII^e siècle que St Vincent a rencontrés, animés, organisés ; de laïcs vivant dans une société et une Eglise de « Chrétienté ». C'est là une évidence, mais une évidence qui mérite d'être rappelée et soulignée. Il serait inutile et insensé de vouloir trouver en St Vincent, dans son expérience et sa réflexion, une théologie du laïcat telle qu'elle s'est élaborée et mûrie depuis plus de 300 ans.

D'ailleurs, vis-à-vis des laïcs comme en tout autre domaine, St Vincent se présente et se comporte en MISSIONNAIRE, attentif à l'EXPERIENCE et à la vie, et non en « théoricien ».

I - LAÏCS révèlent à St Vincent sa Mission et sa responsabilité de prêtre

Il est curieux et significatif de remarquer qu'en de nombreuses occasions ce sont des laïcs qui ont attiré l'attention de St Vincent sur les « signes des temps » et l'ont ainsi amené à orienter et préciser son projet missionnaire. — « ... Ah ! Monsieur Vincent... Quel remède à cela ?... » (XI, 4).

Dans les récits de l'événement de Gannes-Folleville, capital — on le sait — pour St Vincent, l'initiative est toujours présentée comme venant de Mme de Gondl : c'est elle qui — d'emblée — donne à l'événement toutes ses dimensions, elle qui demande à St Vincent de prêcher pour exhorter à la confession générale, elle encore qui pousse St Vincent à poursuivre cette première expérience missionnaire.

« ... cette grâce porta le paysan de Gannes à faire l'aveu public, même devant Mme de Gondl, dont il était vassal, des graves péchés de sa vie passée. »
« Ah, Monsieur, qu'est-ce que cela ? dit alors au saint. CETTE VERTUEUSE DAME. Qu'est-ce que nous venons d'entendre ? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah ! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal ? Ah ! Monsieur Vincent, que d'âmes se perdent ! QUEL REMEDE A CELA ?... » (XI, 4).

« ... Cet homme mourut ensuite et MADITE DAME, ayant reconnu par là la nécessité des confessions générales, DESIRA que je fisse le lendemain une prédication sur ce sujet. Je la fis et Dieu y donna tant de bénédiction que tous les habitants du lieu firent ensuite confession générale... ce qui fut cause qu'on continua le même exercice dans les autres paroisses des terres de madite dame durant plusieurs années, LAQUELLE enfin VOULUT entretenir des prêtres pour continuer des missions... » (XII, 8).

— « ... On me dit son mal et sa pauvreté... » (IX, 208).

A Châtillon, quelques mois plus tard, ce sont encore des gens, demeurés anonymes, qui viennent attirer l'attention de leur curé sur la situation dramatique de ce « pauvre homme malade » et abandonné :

« ... J'étais curé en une petite paroisse, quelqu'indigné. ON me vint AVERTIR qu'il y avait un pauvre homme malade et très mal accommodé en une pauvre grange, et cela lorsque j'étais sur le point d'aller faire le prône. ON ME DIT

son mal et sa pauvreté, de telle sorte que, pris de grande compassion, je le recommandai fortement... » (IX, 208).

— « ... **Cette bonne fille... DESIRA être dans cet emploi...** » (IX, 456).

A l'origine de la fondation des Filles de la Charité, c'est encore une laïque, Marguerite Naseau, qui semble bien avoir eu la première initiative qui orienta St Vincent vers un service des pauvres par les pauvres.

« ... Les dames de St-Sauveur eurent la confrérie de la Charité en leur paroisse ; elles servaient les pauvres elles-mêmes, portaient la marmite, les remèdes et tout le reste, et comme la plupart étaient de condition et avaient mari et famille... elles parlèrent de trouver quelques servantes qui fissent cela pour elles. Cette bonne fille, ENTENDANT PARLER de ce PROJET, DESIRA être en cet emploi et y fut reçue par les dames. Celles des autres paroisses en désirèrent autant et me demandèrent d'en avoir, s'il y avait moyen. Mademoiselle Legras... fut priée de les prendre sous sa conduite... Voilà comme cela s'est fait... » (IX, 456).

II - St Vincent révèle aux LAICS leur mission et responsabilité, dans l'Eglise et POUR les pauvres

Alerté le plus souvent par des laïcs, St Vincent perçoit très vite les ressources jusque-là inexploitées que ces laïcs peuvent mettre, dans l'Eglise, au service des pauvres, et il devient le grand « Animateur » des laïcs pour les pauvres.

— « ... **le feu au cœur de tant de personnes !...** » (IX, 244).

A Châtillon, St Vincent — averti de la situation d'abandon de ces pauvres malades — en parle au prône « fortement et avec tant de ressentiment » (IX, 209). Il rappelle à ses paroissiens leur responsabilité et c'est « par troupes » que les dames vont vers ces pauvres.

« ... L'après-dînée, il se fit assemblée chez une bonne demoiselle de la ville pour voir quel secours on leur pourrait donner, et chacun se trouva disposé à les aller voir et consoler de ses paroles, et aider de son pouvoir. Après les vêpres, je pris un honnête homme, bourgeois de la ville, et nous mêmes de compagnie un chemin d'y aller... Après donc les avoir confessés et communiés, il fut question de voir comme on pourrait secourir leur nécessité. Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avait animées, à se transporter là, de se cotiser, chacune une journée... non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après... »

et St Vincent conclut :

« Etaient-ce les hommes qui avaient mis le feu au cœur de tant de personnes qui se portèrent en foule pour les aller secourir ? ... Oh non, mes filles, ce n'est point œuvre des hommes ; il est clair que Dieu y opérait puissamment... » (IX, 243-244).

— « ... **Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges...** » (XIII, 801).

Ce rôle « d'animateur » des laïcs en faveur des pauvres, St Vincent le jouera avec dynamisme, persévérance et succès jusqu'à la fin de sa vie. On connaît entre autres, la très célèbre exhortation aux Dames de la Charité :

« Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants ; vous avez été leurs Mères selon

la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez ; l'expérience ne vous permet pas d'en douter... » (XIII, 801).

III - St Vincent ORGANISE l'action de laïcs dans l'Eglise — en faveur des pauvres

Souvent provoqué par des laïcs, St Vincent prend rapidement conscience du rôle irremplaçable qu'ils ont à jouer, dans l'Eglise, pour les pauvres. Encore faut-il ordonner leur dévouement et organiser leur action.

La réaction quasi spontanée de St Vincent, au soir de l'événement de Châtillon, est particulièrement significative : l'engagement de ces laïcs, au service des pauvres, doit être collectif et solidaire. C'est bien ce qu'affirme l'introduction du règlement de la Confrérie de Châtillon daté de nov.-déc. 1617.

« ... Comme ainsi soit que la charité envers le prochain soit une marque infaillible des vrais enfants de Dieu, et qu'un des principaux actes d'icelle soit de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu d'être de ses vraies filles, ont convenu PAR ENSEMBLE d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, PLUTOT PAR FAUTE d'ORDRE à les soulager, que de personnes charitables.

Mais, PARCE QU'IL est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si, POUR LE MAINTENIR, elles n'ont quelque union et liaison spirituelle ENSEMBLE, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie, avec les règlements suivants, le tout néanmoins SOUS le BON PLAISIR de Monseigneur l'Archevêque, leur très honoré prélat, AUQUEL cet œuvre EST ENTIEREMENT SOUMIS... » (XIII, 423).

On trouve dans ce texte les éléments essentiels à la pensée et à l'action de St Vincent concernant l'organisation d'un laïcat dans l'Eglise pour les pauvres :

- la nécessité d'être et d'agir ENSEMBLE ;
- un projet TOTAL : « **spirituellement** et corporellement », ces laïcs ne seront pas cantonnés dans le « temporel » ;
- une relation vitale à l'Evêque... etc.

Ces principes d'organisation et d'action, on les retrouve pratiquement dans chacun des règlements des Confréries (XIII, 417-539) et dans toutes les initiatives de St Vincent avec des laïcs.

IV - La place et le rôle des femmes dans l'Eglise

On l'a certainement remarqué, dans les textes ci-dessus, il s'agit surtout de femmes. Certes, St Vincent fit également appel au laïcat masculin (XIII - 446, 484, 490, 497, 503, 505, 511, 521), mais parce que les besoins des pauvres, des malades surtout, réclamaient plutôt une « approche » féminine et sans doute aussi parce que les femmes, comme à Châtillon, se révélèrent plus disponibles, St Vincent — dans le laïcat actif — fit toujours une place de choix aux femmes. Et ce faisant, il est parfaitement conscient de redonner aux femmes un rôle et une responsabilité qui leur reviennent dans l'Eglise, surtout dans une Eglise POUR les pauvres.

— « ... Notre Seigneur ne retire pas moins de gloire du ministère des femmes... »

« ... Et pour ce que l'association des hommes et celle des femmes n'est qu'une même association (il s'agit d'un confrère)... et qu'il n'y a que le ministère qui soit divisé... et que Notre Seigneur ne retire pas moins de gloire du ministère des femmes que de celui des hommes... pour cela, les serviteurs des pauvres auront pareil soin de la conservation et augmentation de l'association des femmes que de la leur... » (XIII, 455).

— « ... Il y a 800 ans ou environ... »

« ... Le second motif est la crainte que vous devez avoir que ces œuvres-là ne viennent à fondre et à s'anéantir en vos mains. Ce serait sans doute un grand malheur, Mesdames, et d'autant plus grand, que la grâce que Dieu vous a faite de vous y employer, est plus rare et extraordinaire. IL Y A 800 ANS, OU ENVIRON, que les femmes n'ont point eu d'EMPLOI PUBLIC DANS L'EGLISE ; il y en avait auparavant qu'on appelait diacouesses... Mais, vers le temps de Charlemagne, par une conduite secrète de la divine Providence, cet usage cessa et votre sexe FUT PRIVE DE TOUT EMPLOI, sans que depuis, il en ait eu aucun ; et voilà que cette même Providence s'adresse aujourd'hui à quelques-unes d'entre vous, pour suppléer à ce qui manquait aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu » (XIII, 809-810).

— « ... Une mainlevée de la défense qui vous est faite !... »

L'excellence de cet exercice paraît

« En ce que vous entrez dans l'exercice des veuves de la primitive Eglise, qui est d'avoir soin corporel des pauvres, comme elles avaient, et encore le spirituel des personnes de leur sexe, ainsi qu'elles avaient ; en quoi vous aurez comme une mainlevée de la défense qui vous est faite par St Paul en la première aux Cor. ch. 14 : « Que les femmes se taisent dans les églises, il ne leur est pas permis d'y parler. »

... Et à la première à Timothée : « Je ne permets pas cependant à la femme d'enseigner. » (XIII, 764).

V - « L'ordre et la hiérarchie de la Charité »

Dans le texte ci-dessus (XIII, 764), c'est le « ministère de la Charité » qui permet de contrevenir aux directives sévères de St Paul et constitue « la mainlevée de la défense ». Pour St Vincent, en effet, « l'ordre de la charité »

COURRIER DES LECTEURS

Echos d'un échange communautaire de Filles de la Charité

« Nombreux sont les prêtres qui sentent le besoin de travailler et de prier, en équipe. De notre part, nous avons à soutenir les prêtres par notre prière, notre compréhension, notre réponse à leurs appels et par la simplicité de nos rapports.

Quand le prêtre et la religieuse n'ont pas l'occasion de travailler ensemble, il est difficile d'échanger au sujet du ministère sacerdotal, par manque de connaissance personnelle réciproque.

Quand la Parole de Dieu nous est annoncée, la valeur de notre écoute personnelle n'échappe pas au prêtre. A notre insu, nous lui sommes encouragement ou ombre. Je pense à la date du 20 août 1617 où la ferveur des paroissiens de Châtillon a été une lumière pour St Vincent.

Plusieurs Filles de la Charité de la province collaborent avec le clergé en ce qui concerne la mission auprès des Gitans, des Prisonniers, des Handicapés. Nous souhaitons vivement qu'une collaboration plus grande se réalise avec les écoles privées, pour la catéchèse.

Nous reconnaissons que les prêtres sont portés à regarder vers les Pauvres, les Pauvres de toutes sortes, et n'est-ce pas là une espérance pour l'Eglise ? »

Un Confrère :

« Que ferait St Vincent s'il revenait ! Je crois bien que c'est un des sujets que vous aimez traiter.

Puis-je me permettre de vous proposer une question péniblement actuelle ?

Que ferait St Vincent pour notre recrutement et pour celui du clergé en général qui s'avère désastreux ?

Vous reconnaîtrez que notre Congrégation, comme le clergé régulier ou séculier, connaît une crise très grave de recrutement.

Est-il paradoxal d'affirmer qu'il en était de même quand St Vincent vint à Paris vers 1610 ? Sans doute il y avait pléthore de prêtres dans les villes, mais les campagnes en étaient dépourvues, et quand elles en avaient, c'étaient de pauvres hères à la portion congrue, remplaçant le curé qui vivait en ville et percevait les revenus de son bénéfice, en particulier la dîme, louée à des « fermiers » qui pressuraient les villageois et les exaspéraient ; j'ai constaté par les archives de certaines paroisses rurales des Cévennes que ce fut une des causes du succès de la Réforme dans ce pays.

Donc il y avait manque de prêtres dans les campagnes au temps de St Vincent. Aussi, à peine nommé curé de Clichy, il créa une cole presbytérale pour le recrutement sacerdotal. Plus tard il institua les retraites des Ordinands, et enfin les séminaires, petits et grands.

J'oubliais de dire que si St Vincent revenait, il trouverait, pour restaurer les séminaires, l'élite de la jeunesse prête à le suivre. Car, si les jeunes aujourd'hui fuient les séminaires, ils affluent dans les monastères, en particulier chez les Bénédictins et les Trappistes, parce qu'ils y trouvent sans doute la prière et l'étude, le respect de la liturgie, l'éloignement du monde, la discipline et l'ascèse. Au besoin, ils iraient à Taizé plutôt qu'à Saint-Lazare.

Mais où Dieu trouvera-t-il un autre St Vincent, c'est-à-dire un homme ou mieux un saint d'audace et de courage, qui ose aller à contre-courant de son siècle, comme fit St Vincent en instituant Prêtres de la Mission et Filles de la Charité. »

BIBLIOGRAPHIE

Sans remonter jusqu'à l'ouvrage du P. Congar, devenu un classique de la question : **Jalons pour une théologie du laïcat**, coll. Unam Sanctam, on peut citer :

L'Eglise et les laïcs, de J. Guittou, Desclée de Brouwer ;

Le laïcat, mythe ou réalité ?, de Michel Carrouges, Le Centurion ;

Quelques articles de la revue « Prêtres aujourd'hui » qui paraît actuellement sous le nom **Eglise d'aujourd'hui** :

Mars 1969 (p. 163-170) : « La grâce de n'avoir que 15 prêtres », par un évêque d'Amérique latine ;

Mai 1969 (p. 305-313) : « Des laïcs créent leur communauté », par P. Herry ;

Décembre 1968 (p. 600-615) : « Education de la foi des laïcs engagés », par G. Matagrín.

Seraient évidemment à relire :

« Le décret sur l'apostolat des laïcs » ;

Lumen Gentium, n° 30 et suivants.

Ce sont des laïcs du XVII^e siècle que St Vincent a rencontrés, animés, organisés ; des laïcs vivant dans une société et une Eglise de « Chrétienté ». C'est là une évidence, mais une évidence qui mérite d'être rappelée et soulignée. Il serait inutile et insensé de vouloir trouver en St Vincent, dans son expérience et sa réflexion, une théologie du laïcat telle qu'elle s'est élaborée et mûrie depuis plus de 300 ans.